



POLITIQUE FACULTAIRE SUR LA QUALITÉ ET L'ÉVALUATION
DE L'ENSEIGNEMENT ET DES CONDITIONS D'APPRENTISSAGE

MAI 2004

TABLE DES MATIÈRES

BUTS ET CONDITIONS D'APPLICATION DE LA POLITIQUE.....	3
MEMBRES DU COMITÉ DE RÉVISION ET DÉROULEMENT DES TRAVAUX	4
INTRODUCTION.....	5
VOLET 1 STANDARDS ÉLEVÉS DE QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT ET CONDITIONS FAVORISANT L'APPRENTISSAGE	6
1.1 Standards élevés de qualité de l'enseignement	6
1.2 Conditions favorisant l'apprentissage	7
VOLET 2 MOYENS QUE PRIVILÉGIE LA F.S.É. POUR FAVORISER LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT ET DES APPRENTISSAGES	8
2.1 Prévenir les difficultés d'enseignement	8
2.2 Stimuler le développement et l'innovation pédagogique.....	9
2.3 Favoriser la collaboration entre les membres du personnel enseignant.....	9
2.4 Évaluer de façon ouverte et multiple	10
2.5 Promouvoir auprès des étudiantes et des étudiants les conditions favorisant les apprentissages.....	10
VOLET 3 ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT ET DES CONDITIONS FAVORISANT L'APPRENTISSAGE	13
3.1 Les principes directeurs de l'évaluation.....	13
3.2 Les instruments d'évaluation.....	13
3.3 Les modalités d'évaluation	14
Annexe A Formules suggérées pour la rétroaction sur l'enseignement en début de session .	18
Annexe B Canevas de présentation d'un plan de cours.....	21
Annexe C Évaluation continue du programme	24
Annexe D Questionnaire d'évaluation de l'enseignement et des conditions favorisant l'apprentissage.....	27

BUTS ET CONDITIONS D'APPLICATION DE LA POLITIQUE

Cette politique facultaire est une révision de celle qui a été élaborée en 1994. Cette version renouvelée concerne plus d'acteurs que la version précédente. En effet, elle propose une conception de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage dans laquelle non seulement tous les membres du personnel enseignant sont interpellés, mais aussi les étudiantes et les étudiants, les membres de la direction de la F.S.É., les directeurs et les directrices des départements ainsi que les membres des équipes de direction des programmes et des comités de programmes.

Buts de la politique

Par sa Politique facultaire sur la qualité et l'évaluation de l'enseignement et des conditions d'apprentissage, la F.S.É. vise à :

- créer des conditions favorisant la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage ;
- encourager des pratiques pédagogiques favorisant la qualité de l'enseignement ;
- offrir un enseignement présentant un niveau élevé de qualité ;
- favoriser les échanges d'ordre pédagogique.

Conditions d'application

La politique :

- respecte les conventions de travail des groupes concernés, le Règlement des études, la déclaration des droits des étudiantes et des étudiants, les autres dispositions légales institutionnelles et les principes éthiques et démocratiques ;
- concerne toutes les activités créditées offertes aux trois cycles d'études (cours, stages ou autres activités), quel que soit le statut de la personne qui en a la charge.

Cette politique a été approuvée par le Conseil de la Faculté des sciences de l'éducation lors de la séance du 20 mai 2004 et entre en vigueur en septembre 2004.

MEMBRES DU COMITÉ DE RÉVISION

Voici la liste des personnes qui ont participé à la révision de la politique facultaire.

Guillaume Cassivi : étudiant, vice-président aux affaires académiques de l'Association des étudiants et étudiantes en Sciences de l'orientation (AEEScO)

Jean-François Côté : étudiant, vice-président de l'Association des étudiants et étudiantes du Baccalauréat en éducation au préscolaire et en enseignement au primaire (AEBÉPEP)

Marthe Deschesnes : chargée de cours au Département d'études sur l'enseignement et l'apprentissage

Danièle Meloche : conseillère en formation, Direction de la F.S. É.

Pierre Pagé : professeur au Département d'études sur l'enseignement et l'apprentissage

Jean Plante : professeur au Département des fondements et pratiques en éducation et directeur du Certificat en Sciences de l'éducation

Jean-François Rail : étudiant, président de l'Association des étudiants et étudiantes en enseignement secondaire de l'Université Laval (AEESUL)

Lise Saint-Laurent : vice-doyenne aux études de premier cycle et responsable du Comité de révision

Claude Savard : directeur du Département d'éducation physique et directeur du Baccalauréat en intervention sportive

Denis Savard : professeur au Département des fondements et pratiques en éducation

DÉROULEMENT DES TRAVAUX

Les travaux du comité se sont déroulés entre les mois de novembre 2003 et mars 2004. Une version préliminaire de la politique a été soumise à la consultation en mars et avril 2004 et elle fut discutée dans des rencontres avec les professeures et professeurs des trois unités de la Faculté, les chargées et chargés de cours et des membres des associations étudiantes (AEBÉPEP, AEESUL, AEEScO, ACCESE et AEAE).

INTRODUCTION

La F.S.É. compte une équipe de professeures, de professeurs, de chargées et de chargés de cours ainsi que des superviseurs de stage ayant le souci de donner un enseignement de qualité. Cette politique veut les aider dans leur mission. Elle les encourage à continuer à viser des standards élevés de qualité de formation. Elle se préoccupe également de bien rendre justice à la qualité de leur travail en proposant des modes d'évaluation variés des activités d'enseignement. L'évaluation habituelle des cours par les étudiantes et étudiants est nécessaire, mais elle n'est pas toujours suffisante pour juger de la qualité d'un cours. Dans cette politique, des éclairages additionnels complètent les informations de l'évaluation des cours afin de mieux faire état de la qualité des activités offertes par les membres du personnel enseignant.

Cette politique veut associer les étudiantes et les étudiants à la qualité de leur formation. Elle les invite à s'engager activement dans leurs études. Ils sont également conviés à diverses occasions à exprimer leurs points de vue sur les cours et les stages de leur programme d'études. Les suites à donner aux rapports de leurs appréciations feront l'objet d'une attention particulière.

La préoccupation centrale dans cette politique est que le personnel enseignant bénéficie d'un climat d'échange et de soutien de sorte que l'enseignement devienne de plus en plus une activité stimulante et gratifiante à la F.S.É. À cette fin, la présente politique fait appel à la participation de tout le personnel œuvrant à la faculté et à tous les étudiants et les étudiantes des différents programmes d'études.

VOLET 1

STANDARDS ÉLEVÉS DE QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT ET CONDITIONS FAVORISANT L'APPRENTISSAGE

Cette politique a été élaborée à partir de certaines orientations dont l'essentiel est présenté dans ce volet. Celles-ci se rapportent à des standards élevés de qualité de l'enseignement d'une part et aux conditions favorisant l'apprentissage d'autre part.

1.1 Standards élevés de qualité de l'enseignement

Cette politique facultaire vise prioritairement à ce que les activités de formation offertes à la F.S.É. soient de haute qualité.

Tout en reconnaissant la diversité des paradigmes dans l'enseignement universitaire, cette politique facultaire reconnaît que la qualité de l'enseignement se rapporte à trois éléments principaux : le contenu, les méthodes pédagogiques et les modes d'évaluation.

Un cours universitaire de qualité comporte un contenu pertinent, substantiel, cohérent et doit inclure les connaissances et les recherches récentes dans le domaine scientifique de référence.

Un deuxième aspect concerne les méthodes pédagogiques. Celles-ci doivent permettre de mobiliser l'activité intellectuelle des étudiantes et des étudiants, de présenter les contenus de façon appropriée, et de favoriser, autant que faire se peut, les interactions entre l'enseignante ou l'enseignant et les étudiantes et les étudiants. Les méthodes employées sont principalement guidées par le souci constant de favoriser au mieux l'apprentissage des étudiantes et des étudiants.

Un troisième aspect se rapporte à l'évaluation des apprentissages. Celle-ci doit emprunter des modes variés. Elle doit être pertinente en regard des objectifs visés et être conçue de manière à examiner les connaissances des étudiantes et des étudiants de la façon la plus exhaustive possible. Selon le *Règlement des études* (2003), elle doit se faire en au moins deux temps (Article 239). Il est important que l'évaluation soit explicitée car les étudiantes et les étudiants ont le droit de connaître les critères à partir desquels a été établie la note qu'ils ont obtenue.

Dans l'évaluation des apprentissages, une attention particulière doit être portée à la part que les travaux d'équipe occupent dans la note totale du cours. Ce type de travaux est fort pertinent mais l'enseignante ou l'enseignant doit se questionner sur l'importance d'évaluer de façon sommative tout travail d'équipe effectué dans le cours. Il doit pouvoir démontrer que la note attribuée à une étudiante ou un étudiant pour le cours exprime le niveau d'atteinte des objectifs pour cette personne. Dans un souci d'équité pour les étudiantes et les étudiants et afin que la note attribuée corresponde aux apprentissages

que chacune ou chacun a réalisés, il est suggéré que la pondération accordée aux travaux d'équipe ne dépasse pas 30% des points de la note totale.

1.2 Conditions favorisant l'apprentissage

Les étudiantes et les étudiants ont un rôle important à jouer dans la qualité de l'enseignement. Une participation active et une attitude positive en salle de cours favorisent le climat de classe et le bon déroulement des activités d'enseignement. Par contre, certaines conduites comme le bavardage, l'impolitesse et les retards en classe peuvent diminuer considérablement la qualité d'un cours et nuire aux apprentissages de l'ensemble des étudiantes et des étudiants du cours. De ce fait, la présente politique fait appel aux étudiantes et aux étudiants pour qu'ils contribuent de façon responsable à la qualité de leur formation. Ils sont redevables de leurs attitudes devant le groupe-classe dont ils font partie et devant l'enseignante ou l'enseignant qui donne le cours.

Leur responsabilité se situe également sur le plan du travail individuel. Celle-ci réfère à la présence aux cours et à l'accomplissement des tâches demandées. Il incombe à l'étudiante ou à l'étudiant d'accorder dans son horaire d'activités la place qui revient à ses études, car tout projet de formation exige de lui consacrer un temps suffisant. Le *Règlement des études* (2003) stipule à ce sujet : *Un crédit (Cr) représente 45 heures de travail sous forme d'étude individuelle, de présence dans une salle de cours, dans un laboratoire, dans un atelier ou dans un stage.* (Article 160). Un cours de trois crédits qui requiert trois heures de présence en classe par semaine nécessite donc, en moyenne, au moins six heures d'étude et de travail individuel ou en équipe en plus de la présence en classe.

En plus du temps adéquat alloué aux études, la réussite de la formation dépend de la qualité des efforts consacrés à la réalisation d'un travail ou l'étude d'une matière particulière. Tout étudiant sérieux sait que l'assiduité dans le travail universitaire est la clé de la réussite dans les apprentissages. Cette politique rappelle aux étudiantes et aux étudiants qu'ils peuvent exercer une influence déterminante sur la qualité de leur formation par le soin qu'ils apportent à la production de leurs travaux et à la préparation de leurs examens. Ainsi, les étudiantes et les étudiants sont invités à partager avec toutes les personnes œuvrant dans la faculté le même objectif visant à atteindre un niveau élevé d'accomplissement et de formation.

C'est à partir de ces orientations que la F.S.É. privilégie différents moyens pour favoriser la qualité des activités d'enseignement et de l'apprentissage qui en résulte (Partie 2 du document). En particulier, elle propose la mise en place de modalités d'évaluation de l'enseignement mettant l'accent sur les responsabilités partagées et sur le suivi à donner à l'évaluation (Partie 3 du document).

VOLET 2

MOYENS QUE PRIVILÉGIE LA F.S.É. POUR FAVORISER LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT ET DES APPRENTISSAGES

La F.S.É. met en œuvre divers moyens destinés à favoriser la qualité de l'enseignement et des apprentissages. Ils sont regroupés dans le présent texte sous cinq rubriques.

2.1 Prévenir les difficultés d'enseignement

L'accueil et le soutien de la professeure ou du professeur et de la chargée ou du chargé de cours nouvellement engagés

Au moment de son entrée en fonction à la F.S.É., une professeure ou un professeur doit se familiariser avec les divers aspects culturels, administratifs et pédagogiques de la faculté. Pour la ou le soutenir dans son intégration, l'aide d'un mentor lui sera proposée par le directeur de son département. Ce mentor pourrait être une professeure ou un professeur du même secteur. La chargée ou le chargé de cours nouvellement engagé sera soutenu par la ou le professeur responsable du cours. Le nouveau superviseur de stage sera soutenu par le coordonnateur des stages du programme concerné.

Les nouveaux membres du personnel enseignant (professeure, professeur, chargée ou chargé de cours) n'ont pas nécessairement été formés à l'enseignement universitaire avant leur arrivée. Grâce à leur participation à des activités de formation, dont celles offertes par le Réseau de valorisation de l'enseignement et le Syndicat des chargées et chargés de cours, leurs débuts en enseignement ont plus de chance d'être réussis.

La rétroaction sur l'enseignement en début de session

La rétroaction sur l'enseignement en début de session constitue un autre excellent moyen de prévenir les difficultés dans un cours. Après quelques semaines, elle permet à la personne chargée de dispenser un cours de connaître le point de vue des étudiantes et des étudiants sur le déroulement du cours, de faire ressortir les points positifs et d'apporter, au besoin, des ajustements devant faciliter les apprentissages. Elle permet également à l'enseignante ou à l'enseignant de donner des précisions sur les exigences du cours et sur les formules utilisées. La rétroaction sur l'enseignement favorise la communication entre l'enseignante ou l'enseignant et ses étudiantes et ses étudiants. Ceux-ci appartiennent à une culture dans laquelle l'autorité s'exerce à travers le dialogue. Il faut concevoir la rétroaction sur l'enseignement dans cette perspective.

Une expérience pilote de rétroaction sur l'enseignement en début de session au moyen d'un questionnaire (voir Partie 3) a été menée à la F.S.É. à l'automne 2003. Les neuf professeurs, chargées et chargés de cours qui y ont participé ont trouvé la formule très

utile. Au-delà de 90% des étudiantes et des étudiants ont apprécié cette démarche et souhaitent que son utilisation soit répandue dans tous leurs cours.

La rétroaction sur l'enseignement en début de session peut prendre différentes formes : elle peut se réaliser par questionnaire, par un comité de pairs ou par une discussion en grand groupe. À l'annexe A, des suggestions sont fournies pour les deux premières formules. À propos de la discussion en grand groupe, l'enseignante ou l'enseignant qui choisit cette formule doit veiller à ce que les étudiantes et les étudiants soient bien conscients que les discussions servent à donner une rétroaction sur l'enseignement.

2.2 Stimuler le développement et l'innovation pédagogiques

Afin de stimuler le développement pédagogique, des rencontres facultaires sont tenues pour discuter de thèmes liés à la pédagogie de manière à ce que ce sujet soit central dans les échanges au sein de la communauté. La direction de la Faculté organise ces rencontres (sous forme de conférences ou d'ateliers) auxquelles sont conviés les membres du personnel enseignant ainsi que les étudiantes et les étudiants. Le contenu de ces activités est défini en collaboration. En plus de ces activités facultaires, le personnel enseignant peut toujours profiter d'activités de formation organisées par le Réseau de valorisation de l'enseignement et le Syndicat des chargées et des chargés de cours.

La F.S.É. décerne un Mérite à l'innovation pédagogique. Ce prix vise autant à faire connaître les expériences pédagogiques nouvelles au sein de la faculté qu'à valoriser l'enseignement.

2.3 Favoriser la collaboration entre les membres du personnel enseignant

La collaboration est la clé du succès de toute organisation. La qualité de l'enseignement à la F.S.É. est en grande partie tributaire de la capacité des personnes à travailler en équipe.

La collaboration est d'abord souhaitée en ce qui concerne les cours. Pour assurer la cohérence entre les sections d'un même cours, le responsable de cours agit comme personne ressource et tient des rencontres d'harmonisation des exigences et des contenus. Ce type de collaboration est particulièrement important entre une professeure ou un professeur et les chargées ou les chargés de cours. La *Convention collective des chargées et chargés de cours* (2004) reconnaît l'importance de la coordination dans l'enseignement en prévoyant ce type d'activité dans la charge de cours.

La collaboration entre les divers intervenants d'un programme est aussi un facteur contribuant à la qualité de l'enseignement. Il revient aux directions de programme d'organiser sur une base régulière, par exemple aux sessions d'automne et d'hiver, des rencontres entre les membres du personnel enseignant qui participent à l'offre d'un programme.

2.4 Évaluer de façon ouverte et multiple

L'évaluation continue des plans de cours et des programmes

En plus de l'évaluation de l'enseignement, on procède à la F.S.É. à des évaluations continues des plans de cours et des programmes en analysant notamment les liens cours/programme, les méthodes pédagogiques et les travaux à réaliser. La direction de programme a la responsabilité de voir à ce que, chaque année, un certain nombre de plans de cours soient analysés par le comité de programme. Pour aider le personnel enseignant dans la préparation des plans de cours, un canevas résumant les principaux points qu'on doit y retrouver, selon le *Règlement des études* (2003, Article 152), est suggéré à l'annexe B.

L'évaluation continue des programmes se fait aussi au moyen d'un questionnaire qui est administré aux étudiantes et aux étudiants au moins une fois à la fin du programme d'études. Le questionnaire présenté à l'annexe C est un exemple d'outil à utiliser.

L'évaluation de l'enseignement

L'évaluation de l'enseignement constitue un moyen d'en assurer la qualité. À la F.S.É., chaque cours est soumis régulièrement à l'évaluation par les étudiants et étudiantes. La partie 3 porte spécifiquement sur l'évaluation de l'enseignement et décrit concrètement ses modalités. Un des aspects novateurs de la présente politique touche la responsabilité partagée dans le suivi de l'évaluation. Les suites à donner à l'évaluation ne concernent pas uniquement l'enseignante ou l'enseignant et le directeur du département, mais aussi la direction de programme et les associations étudiantes. Chaque groupe reçoit les résultats de l'évaluation qui le concernent.

2.5 Promouvoir auprès des étudiantes et des étudiants les conditions favorisant les apprentissages

Afin d'encourager les étudiantes et les étudiants à s'engager dans leurs études, les équipes de direction de programmes et les associations étudiantes font la promotion des conditions qui favorisent l'apprentissage. L'accueil des nouveaux étudiants et des nouvelles étudiantes est un moment particulièrement propice. Par ailleurs, au moins une fois par année, est organisée une activité de promotion des conditions favorables aux apprentissages par les équipes de directions de programme en collaboration avec la direction de la F.S.É. et les associations étudiantes.

La F.S.É. a instauré, il y a quelques années déjà, un Tableau d'honneur dont l'objectif est de souligner l'excellence du dossier étudiant d'une part et l'engagement d'autre part. Le Tableau d'honneur demeure en place et le Comité de promotion, d'accueil et d'intégration (PAI)¹ s'assure de donner plus de visibilité au volet engagement étudiant.

¹ Le Comité de promotion, d'accueil et d'intégration a pour rôle : 1) d'assurer la promotion des programmes d'études à la faculté; 2) de privilégier l'accueil des nouveaux étudiants; et 3) de favoriser l'intégration des étudiants à la vie facultaire et universitaire tout au long de leur formation. Il est composé de quatre conseillères et conseillers aux études et à la recherche, de deux étudiantes et étudiants des trois cycles d'études ainsi que de la vice-doyenne aux études de 1^e cycle.

La synthèse des mesures proposées dans la présente politique facultaire sur la qualité et l'évaluation de l'enseignement est présentée à la page suivante. Pour chaque mesure, un responsable est identifié et une fréquence d'application est proposée.

Tableau synthèse des moyens que privilégie la F.S.É. pour favoriser la qualité de l'enseignement et des apprentissages

Responsable	Moyens privilégiés	Fréquence
Direction de la F.S.É.	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des rencontres facultaires par thème (conférence ou atelier) à l'intention du personnel enseignant - Instaurer un Mérite à l'innovation pédagogique 	<ul style="list-style-type: none"> - Mensuellement - Annuellement
Direction du département	<ul style="list-style-type: none"> - Offrir aux nouveaux professeurs le soutien d'un mentor et les inciter à se former à l'enseignement universitaire - S'assurer que chaque cours relevant d'une unité soit associé à un professeur responsable - Inciter les nouveaux chargés de cours à travailler en collaboration avec le professeur responsable du cours et à se former à l'enseignement universitaire - Demander aux étudiants de remplir un questionnaire d'évaluation de l'enseignement - Établir la liste des cours et des stages à évaluer et organiser l'évaluation - Assurer le suivi de l'évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> - Au moment de l'entrée en fonction - Chaque année - Au moment de l'entrée en fonction - Au moins une fois sur deux qu'un cours est mis à l'horaire - À chaque session - À chaque session
Direction de programme	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des rencontres de coordination entre les membres du personnel enseignant qui participent à l'offre d'un programme - Procéder à l'évaluation continue des plans de cours et des programmes - Demander aux étudiants de remplir un questionnaire d'évaluation continue du programme - Analyser les rapports d'évaluation des cours (sections 1 à 4) 	<ul style="list-style-type: none"> - Deux fois par année - Activité continue - Au moins une fois, à la fin des études - À chaque session
Direction de programme et associations étudiantes	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des activités de promotion des conditions favorisant les apprentissages 	<ul style="list-style-type: none"> - Au moment de l'accueil des nouveaux étudiants et une fois durant l'année
Personnel enseignant	<ul style="list-style-type: none"> - Demander aux étudiants une rétroaction sur son enseignement 	<ul style="list-style-type: none"> - Dans les premières semaines de cours
Responsable d'un cours comportant plusieurs sections	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des rencontres d'harmonisation d'un cours à plusieurs sections 	<ul style="list-style-type: none"> - Avant le début de la session où le cours se donne et au besoin, pendant la session
Comité de promotion, d'accueil et d'intégration	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour du Tableau d'honneur 	<ul style="list-style-type: none"> - Chaque année

VOLET 3

ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT ET DES CONDITIONS FAVORISANT L'APPRENTISSAGE

3.1 Les principes directeurs de l'évaluation

Dans cette politique, la F.S.É. envisage l'évaluation de l'enseignement dans une perspective ouverte, multiple et de partage des responsabilités. Les rétroactions sur l'enseignement viennent de sources diverses. L'évaluation continue des programmes par les finissantes et les finissants donne des informations particulières qui peuvent servir à maintenir et à améliorer la qualité de la formation. La rétroaction sur l'enseignement dans les premiers cours dont il a été question dans une partie précédente est aussi privilégiée comme mesure d'évaluation formative à cause de son rôle de prévention des difficultés et d'identification des ajustements à apporter en cours de route.

Le questionnaire à faire passer à la fin d'un cours porte non seulement sur l'enseignement dispensé par le personnel enseignant mais aussi sur différentes dimensions qui peuvent influencer la qualité d'un cours, dont la contribution des étudiantes et des étudiants. L'enseignement à la F.S.É. est ainsi évalué sous différents angles.

La politique d'évaluation de l'enseignement ne peut être efficace que si les divers acteurs collaborent entre eux et en assurent un suivi rigoureux. Afin que l'information contenue dans les évaluations soit utile, celle-ci est acheminée aux personnes chargées d'en assurer le suivi, cela bien sûr dans le respect de la confidentialité. Ainsi, les résultats sont transmis à la direction du département, aux enseignantes et aux enseignants, mais de plus certaines parties sont acheminées aux directions de programme et aux associations étudiantes.

La Faculté veut faire preuve de transparence en transmettant, à chaque session, aux associations étudiantes la liste des cours évalués dans leur programme et une compilation des résultats pour l'ensemble des cours évalués. Ces informations sont également transmises aux directions de département, de programme et à la direction de la F.S.É.

3.2 Les instruments d'évaluation

Quatre outils sont proposés pour recueillir des informations sur l'enseignement :

- un questionnaire d'évaluation continue de programme ;
- des outils pour la rétroaction sur l'enseignement dans les premiers cours ;
- un questionnaire d'évaluation de l'enseignement et des conditions d'apprentissage (version « cours » et version « stage »).

3.3 Les modalités d'évaluation

Le questionnaire d'évaluation continue du programme

Cet outil, présenté en annexe C, s'adresse aux équipes de direction des programmes et aux comités de programme, et vise à faciliter leur tâche d'évaluation continue des programmes. L'outil proposé est un questionnaire à adapter à un programme au regard de ses caractéristiques, et à soumettre aux étudiantes et aux étudiants au terme de leur formation ou au terme de chaque année universitaire. L'outil sert à recueillir l'opinion des étudiantes et des étudiants sur différents aspects du programme. Les informations ainsi obtenues font l'objet de discussions au sein des comités de programme et sont susceptibles d'orienter les actions à entreprendre pour assurer la qualité de la formation.

L'équipe de direction de la F.S.É. fournira l'aide technique requise pour procéder à cette évaluation.

Les outils pour la rétroaction sur l'enseignement dans les premiers cours

Ces outils ont été élaborés à l'intention des membres du personnel enseignant pour recueillir la rétroaction des étudiantes et des étudiants sur leur enseignement en début de session. Les outils regroupés dans l'annexe A sont des exemples de méthodes possibles pour la rétroaction de l'enseignement, chaque personne pouvant recourir à la formule qui lui convient le mieux.

Le questionnaire d'évaluation de l'enseignement et des conditions d'apprentissage

Le questionnaire proposé est disponible en deux versions (version « cours » et version « stage »). La version « cours » est présentée en annexe D. La version « stage » est en voie d'élaboration. Rédigé à l'intention des étudiantes et des étudiants, le questionnaire d'évaluation porte à la fois sur les standards de qualité de l'enseignement et sur les conditions favorisant la qualité de l'apprentissage. Il comporte cinq sections :

- Section 1 – La situation des étudiantes et des étudiants
- Section 2 – Le cours et les autres activités du programme
- Section 3 – Le respect des conditions qui favorisent l'apprentissage
- Section 4 – Les ressources entourant l'offre des cours
- Section 5 – L'enseignement dispensé par l'enseignante ou l'enseignant

Seule la section 5 concerne la qualité de la prestation de la professeure ou du professeur, de la chargée ou du chargé de cours ou du superviseur de stage. Les autres sections portent sur d'autres dimensions du cours (ou du stage). Comme le prévoit la *Convention collective des professeurs et des professeures (Article 4.9.03)*, il revient aux unités de déterminer les procédures et l'outil utilisés pour l'évaluation des cours. Dans le cas où une unité ne retiendrait pas l'outil suggéré dans cette politique pour l'évaluation de la prestation de l'enseignante ou de l'enseignant (section 5), elle devra acheminer à la direction de la faculté, au moins deux mois avant la fin de la session, le questionnaire qu'elle prévoit utiliser à la prochaine évaluation.

Les informations recueillies dans le questionnaire sont destinées à divers acteurs concernés par la qualité de l'enseignement à la F.S.É. :

- l'équipe de direction de la F.S.É. ;
- les directrices et les directeurs des départements concernés ;
- les membres du personnel enseignant qui ont assuré la prestation des activités évaluées ;
- les directrices et les directeurs des programmes et des comités de programme dont les cours sont évalués ;
- les coordonnatrices et les coordonnateurs des stages des programmes concernés ;
- les représentantes et les représentants des associations étudiantes.

- La passation du questionnaire

Sont soumises à cette évaluation, au moins une fois tous les deux ans ou une fois sur deux qu'elles sont offertes, les activités de toutes les sections de cours (version « cours ») et de stage (version « stage ») relevant de la F.S.É.

Pour donner plus de crédibilité aux points de vue des étudiantes et des étudiants, la F.S.É. les enjoint de signer leur évaluation (feuille à lecture optique et feuille de commentaires).

Il revient à chaque direction de département (ou d'unité responsable) le soin d'établir la liste de toutes les sections de cours ou de stages soumises à une évaluation, de transmettre cette liste à la personne responsable de l'évaluation, d'assurer la cueillette des données auprès des étudiantes et des étudiants, de procéder à l'analyse des résultats d'évaluation. Il revient à chaque professeure ou professeur, chargée ou chargé de cours et à chaque superviseur de stage de prévoir, avec son département, le moment auquel aura lieu l'évaluation de l'enseignement auprès de ses étudiantes et de ses étudiants, d'y consacrer une période de temps adéquate et de remplir, au besoin, la fiche signalétique.

- L'interprétation des résultats

Une insatisfaction, exprimée par 50% ou plus des étudiantes et des étudiants à un item du questionnaire, indique que la direction du département doit se pencher, avec l'enseignante ou l'enseignant concerné, sur les causes de cette insatisfaction. La fiche signalétique remplie par l'enseignante ou l'enseignant accompagnant les résultats d'évaluation ainsi que les feuilles de commentaires et de suggestions des étudiantes et des étudiants peuvent fournir un éclairage quant au suivi qui doit être apporté.

- Le suivi de l'évaluation

Lorsque l'évaluation indique des insatisfactions importantes dans un cours ou un stage, il revient à la direction du département d'en discuter avec la personne concernée afin de trouver avec elle des moyens pour l'aider à améliorer son enseignement. La direction du département la soutiendra, au besoin, dans ce travail de modification.

Quand des problèmes se posent dans un cours ou un stage, un directeur de programme peut prendre connaissance des résultats d'évaluation de cette activité. Il le fera en présence de la professeure ou du professeur, de la chargée ou du chargé de cours ou du superviseur de stage concerné et de la direction du département dont

relève cette activité. Suivra une discussion dans le but d'envisager des solutions aux insatisfactions exprimées par les étudiantes et les étudiants dans l'évaluation.

Les directrices ou les directeurs de programme ainsi que les exécutifs des associations étudiantes peuvent proposer aux membres du Comité de promotion, d'accueil et d'intégration (PAI) des thèmes de réflexion ou des actions en lien avec le respect des conditions d'apprentissage qu'il serait particulièrement utile de promouvoir.

- La gestion des données et la divulgation des résultats

Le traitement des données recueillies auprès des étudiantes et des étudiants comporte la fréquence brute et la fréquence en pourcentage de chacun des choix de réponses ainsi que la moyenne et l'écart-type des items du questionnaire, s'il y a lieu. La personne responsable de l'évaluation de l'enseignement achemine les documents pertinents aux groupes d'acteurs concernés.

À l'équipe de direction de la F.S.É. :

- (1) un rapport global d'évaluation² pour l'ensemble des cours et des stages de 1^{er} cycle,
- (2) et pour ceux des 2^e et 3^e cycles,
- (3) un rapport global pour chacun des programmes de BES, BÉPEP, BEÉPS, BIS, B.ORN, BEPT ainsi qu'un rapport pour chacun des stages des 1^{er} et 2^e cycles.

Aux directions des départements concernés :

- (1) un rapport d'évaluation complet (Section 1 à 5) pour chacune des activités évaluées (cours et stages) relevant de son unité,
- (2) un rapport global pour l'ensemble des cours et des stages de 1^{er} cycle,
- (3) et ceux des 2^e et 3^e cycles relevant de son unité.

Aux membres du personnel enseignant :

- (1) les résultats d'évaluation de l'activité qu'ils ont assumée,
- (2) une enveloppe contenant les feuilles de suggestions et de commentaires des étudiantes et des étudiants. Les feuilles à lecture optique ne sont pas transmises à l'enseignante ou à l'enseignant ; elles sont conservées au bureau du directeur du département dont relève le cours.

Aux directions des programmes du BES, BÉPEP, BEÉPS, BIS, B.ORN, BEPT :

- (1) un rapport d'évaluation des sections 1 à 4 du questionnaire pour chacun des cours et des stages donnés dans le cadre d'un programme qui relève de leur responsabilité,
- (2) et un rapport global des sections 1 à 4 du questionnaire pour l'ensemble des cours et des stages donnés dans le cadre d'un programme qui relève de leur responsabilité.

Aux directions des trois programmes d'études supérieures :

- (1) un rapport d'évaluation des sections 1 à 4 du questionnaire pour chacun des cours et des stages donnés dans le cadre d'un programme qui relève de leur responsabilité,

² Un rapport global d'évaluation doit porter sur un minimum de cinq cours.

(2) et un rapport global des sections 1 à 4 du questionnaire pour l'ensemble des cours et des stages donnés dans le cadre d'un programme qui relève de leur responsabilité.

À la coordination des stages des 1^{er} et 2^e cycles :

- (1) un rapport d'évaluation des sections (à déterminer) du questionnaire pour chacun des stages qui relève de leur responsabilité,
- (2) et un rapport global des sections (à déterminer) du questionnaire pour l'ensemble des stages qui relèvent de leur responsabilité.

Aux présidentes ou aux présidents de l'association des étudiants du BÉPEP, BEÉPS, BES, B.ORN et des étudiants membres de l'ACCESE et de l'AEAEE :

- (1) la liste des cours et des stages évalués dans leur programme d'études,
- (2) et un rapport global des sections 1 à 4 pour l'ensemble de ces cours et de ces stages.